



Compagnonnage

Action culturelle et auteur.trice associé.e

[modalités]

LES OBJECTIFS

- ◆ Soutenir les actions qui permettent l'instauration d'une relation de longue durée (entre 2 et 8 mois) associant un ou des auteur.trice(s) et des publics, au sein d'une structure culturelle, éducative ou sociale de Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ Encourager la valorisation du travail et des œuvres des auteur.trices néo-aquitains sur leur propre territoire.
- ◆ Valoriser les actions de compagnonnage à destination de la jeunesse.

Description du dispositif

A la différence de la résidence qui prévoit l'installation temporaire des artistes loin de chez eux, le compagnonnage se déroule à proximité de leur lieu de vie. Il ne nécessite donc pas que l'auteur.trice rompe avec ses activités professionnelles et son environnement familial. Il s'agit d'encourager la valorisation des auteur.trices néo-aquitain.es sur leur propre territoire et de permettre le développement de projets littéraires entre un ou des auteur.trices néo-aquitain.es et une structure du territoire.

Lorsqu'il s'agit d'un compagnonnage à destination de la jeunesse, la rencontre avec les auteur.trices, les œuvres et les formes d'expression contemporaines est une voie d'ouverture féconde pour faire découvrir à ce public les multiples formes d'écritures, notamment numériques et celles des nouveaux médias. Il s'agit d'un enjeu fort en vue du renforcement de l'autonomisation des pratiques de lecture chez les jeunes.

Contrat de filière 2021-2023

Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Contactez **Marion Colin** / marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 17

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87

Contactez **Lucas Breuil** / lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez **Sylvia Loiseau** / sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

LES BÉNÉFICIAIRES

Le dispositif se fonde sur l'association d'un.e auteur.trice (écrivain.e, illustrateur.trice, journaliste, traducteur.trice, etc.) et d'une structure d'accueil.

◆ Les structures d'accueil du projet de compagnonnage :

// Les lieux de référence de la filière du livre, maisons d'édition, librairies, bibliothèques-médiathèques, maisons d'écrivains ;

// les opérateurs culturels et manifestations littéraires, les centres sociaux et médico-sociaux, les collectivités territoriales, les établissements pénitentiaires et les établissements de santé, etc. ;

// les établissements scolaires (publics ou privés sous contrat) et tous les lieux d'accueil des jeunes en temps périscolaire ou hors temps scolaire, voulant initier un projet de découverte de la création littéraire ;

// dont le siège social ou l'implantation principale est en Nouvelle-Aquitaine ;

// ayant plus d'un an d'existence.

◆ Les auteur.trices impliqués dans le compagnonnage :

Le projet concerne au moins un.e auteur.trice :

// vivant en Nouvelle-Aquitaine ;

// ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur (papier et/ou numérique) depuis moins de 5 ans.

Toutes les catégories d'auteur.trices sont éligibles : romancier.ère, poète, auteur.trice de théâtre, journaliste, Bdiste, scénariste, illustrateur.trice, traducteur.trice littéraire, essayiste et toutes les formes d'écriture, y compris les plus novatrices, sont acceptées.

NB : Si le projet fait appel à plusieurs auteur.trices, la majorité des auteur.trices doit être domiciliée en Nouvelle-Aquitaine.

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON- ÉLIGIBILITÉ

◆ Critères d'éligibilité :

// La structure présente un projet d'ensemble, qui inclut le programme d'actions culturelles et le cas échéant, la présentation d'un projet de création par l'auteur.trice.

// Le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 2 et 8 mois et favoriser une relation de proximité entre les professionnels du livre, les publics et l'auteur.trice associé.e, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

// Dans le cas d'un projet d'auteur.trice associé.e à une structure éducative ou d'accueil des jeunes, le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 1 et 6 mois et favoriser les actions à destination de la jeunesse.

// Le projet doit comporter des temps de rencontres des publics avec l'auteur.trice et ses œuvres.

// Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial du projet et à la portée littéraire des actions proposées.

// Le compagnonnage peut comporter un volet de création ou commande de texte, mais cela ne constitue pas une obligation. Si c'est le cas, le budget global fera apparaître une juste rémunération de la création de l'auteur.trice.

// Le projet explicite la convention conclue entre l'auteur.trice et la structure, indiquant les modalités de rémunération en fonction de la durée, de la nature et du nombre des interventions de l'auteur.trice.

◆ Critères de non-éligibilité :

// Les auteur.trices édité.es à compte d'auteur ou autoédités ;

// les auteur.trices ayant un lien permanent avec la structure demandeuse ;

// les actions relevant de l'activité régulière de la structure.

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

◆ Un comité technique animé par ALCA Nouvelle-Aquitaine est mis en place pour instruire les dossiers. Il rassemble des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État-DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre National du Livre qui étudient les demandes et émettent leur avis sur les projets. Ce comité technique pourra être accompagné, s'il le souhaite, d'experts invités en fonction de la nature des projets.

Le Centre National du livre réservera sa contribution aux seuls projets de compagnonnage à destination de la jeunesse.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

◆ Jusqu'à 60% du coût global du projet. Montant modulable dans la limite de 10 000 €.

◆ L'aide prend la forme d'une subvention attribuée à la structure porteuse du projet.

L'aide éventuellement attribuée au titre du contrat de filière fait l'objet de processus distincts :

- Pour la Drac, l'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée en globalité par arrêté ou convention financière.

- Pour la Région et le CNL le cas échéant, la demande d'aide sera soumise à l'approbation du conseil régional réuni en commission permanente. L'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée au regard d'un acte administratif qui précisera les pièces financières justificatives nécessaires.

**

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide

La mention « avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre » et l'apposition des logos sera faite sur tous les supports de communication, imprimés ou numériques.

La structure s'engage à informer ALCA Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'État – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre de toute inauguration ou événement spécifique lié au projet soutenu.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande d'aide

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de la structure porteuse et du (ou des) auteur(s) associé(s) ; il permet ensuite de présenter votre projet. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **3 lettres de saisine motivées**, adressées respectivement au président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, au directeur des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et à la présidente du Centre national du livre ;
- **une lettre de l'auteur.trice expliquant ses motivations** pour s'engager dans le projet de compagnonnage (un feuillet minimum) ;
- **la bibliographie complète du (ou des) auteur.trice(s) associé.e(s)** : titre, éditeur, année de publication, coauteur.trices éventuel.les et genre littéraire ;
- **la copie de l'intégralité du dernier contrat d'édition de(s) l'auteur.trice(s) ;**
- **une présentation du projet de compagnonnage et un calendrier prévisionnel ;**
- **budget prévisionnel du projet** (faisant apparaître les dépenses et les recettes) et éventuellement les devis correspondants ;

- **Pour les associations :**
 - statuts actualisés ;
 - liste des membres du Bureau et du Conseil d'administration (datée sur papier à en-tête) ;
 - copie de la déclaration en Préfecture ou insertion au Journal Officiel (création et modification éventuelle) ;
 - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- **Pour les sociétés :**
 - un extrait de KBis de moins de trois mois ;
 - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- **Pour les collectivités et établissements publics :**
 - copie de la délibération adoptant le projet et intégrant la demande d'aide aux partenaires publics.
- **tout document que vous jugerez utile** à l'instruction de la demande.
- **une attestation sur l'honneur** certifiant de l'exactitude des renseignements indiqués dans le dossier et attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme demandeur.

Tout dossier incomplet sera ajourné.

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais.

Traitement et confidentialité des données

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.

Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : info@alca-nouvelle-aquitaine.fr ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre.